

L'ENSEIGNEMENT DES FRANCOPHONIES LITTÉRAIRES EN LICENCE DE LETTRES MODERNES

A L'UNIVERSITE DE CERGY-PONTOISE

Rappel : cet enseignement était assez important jusqu'en 2015 et une des marques fortes de l'identité de la licence de Lettres à Cergy.

[Pour plus de précisions, on peut se reporter à l'article C. Chaulet Achour, « Qu'entend-on par « francophonies littéraires » ? Quels enjeux de transmission ? » dans *Convergences francophones*, Amiens, CRTF/Encrege éditions, 2006. Avec le soutien de 2006 - Année de la francophonie en France, *francoffonies !*]

L'Université de Cergy-Pontoise a été créée en 1991. Elle est donc une de ces « universités nouvelles », chargées de mieux répartir le tissu universitaire et de décentrer les formations. L'enseignement des littératures francophones a été introduit par le Pr. Bernard Mouralis, responsable du Pôle Sciences Humaines puis de l'UFR créée ultérieurement. L'idée était que ces littératures manifestaient des liens des pays d'origine des écrivains avec la France ; on ne pouvait les ignorer. Elles devaient trouver leur place dans la formation, sur la base donc de cette langue et de cette histoire commune. Cela a eu pour conséquence de rendre évidente, dans la formation universitaire à Cergy-Pontoise, ce qui est aujourd'hui une exception dans les cursus de licence de Lettres Modernes : un enseignement obligatoire dans des cours et TD et non en option, donc un enseignement considéré comme indispensable à la formation de l'étudiant de Lettres Modernes. Cette « modernité » affichée allait de pair avec l'importance donnée à l'enseignement des Sciences du langage et à celui de la communication et de la culture médiatique. Ces trois grands « piliers » de la formation en Lettres Modernes à l'UCP lui ont donné son identité forte et attractive, axée sur une contemporanéité dont les francophonies littéraires constituent une composante essentielle.

Recherche

A Cergy, deux équipes de recherche ont été constituées, pour ce domaine, dans la continuité l'une de l'autre, la seconde affichant clairement la dominante des recherches en francophonies littéraires : CRTH (Centre de Recherche Texte et Histoire) et, en 2006 le CRTF (Centre de Recherche Textes et francophonies). Les activités de ces équipes ont été très nombreuses au fur et à mesure qu'elle fédérait de nouvelles forces, en particulier des enseignants-chercheurs pour lesquels travailler sur les francophonies littéraires était un objet central et incontournable, même quand il n'était pas exclusif [B. Mouralis, R-Fonkoua, D. Delas, C. Chaulet Achour, S. Brodziak, V. Houdart-Mérot, C. Blanchaud]. Le nombre des doctorats inscrits à Cergy a toujours montré la forte attraction exercée par cette spécialité et ses résultats. [Séminaires annuels, colloques et journées d'étude : il suffit de revoir la liste des programmes des journées de recherche et colloques où dans les corpus étudiés, les littératures francophones étaient largement en tête. Quelques exemples : novembre 1997, Sylvie Brodzaik organisait l'anniversaire de *Présence Africaine*, en présence de Mme. Diop ; C. Chaulet Achour et R. Fonkoua consacraient une journée à la commémoration de l'abolition de l'esclavage en mars 1998, en présence de Daniel Maximin, responsable national de cette commémoration et éditaient un ouvrage aux éditions Séguiet ; en novembre 2005, le colloque « Présences haïtiennes », co-organisé par Françoise Moulin-Civil, C. Chaulet Achour et Sylvie Brodziak (nouveau colloque en 2010 sur ce pays et sa littérature). Citons aussi, « écritures babéliennes », en 2005-2006, séminaire annuel, s'intéressant au champ du multilinguisme en littérature, animé et coordonné par Violaine Houdart-Mérot, inscrivant les corpus littéraires français et francophones dans une synergie fructueuse. Tant d'autres pourraient être cités. Les mots-clefs du CRTF ont été et sont : « Interculturalité Europe/Afrique/Antilles : auteurs migrants ou plurilingues ayant adopté le français comme langue de création – polyphonie et dialogisme – « babélisation » des langues d'écriture – variations linguistiques ».

Enseignement

Pour mieux couvrir la richesse réelle des francophonies, une nouvelle répartition de l'enseignement littéraire a été proposée en septembre 2005 : un enseignement à option a été introduit en première année, S2 : « initiation aux francophonies littéraires ». Et les deux enseignements obligatoires qui leur

étaient consacrés en L4 et L6 (CM et TD) ont été répartis en « Domaines Littéraires francophones I – Maghreb, Afrique sub-saharienne, Antilles, Asie » et « Domaines Littéraires francophones II – Machreck, Belgique, Suisse, Canada » avec, dans chaque cours, une étude des contextes d'émergence, des diversités génériques et des poétiques élaborées ; ces cours étant adossés à des groupes de TD analysant des œuvres et des problématiques. Par ailleurs, avec la mise en place du LMD, une spécialité recherche intitulé « Littératures du monde francophone » est une des trois spécialités de la Mention « Lettres, Langues, Communication » du Master « Lettres, Langues, Sciences humaines et sociales ». La dernière étape de la formation, celle de la thèse, a toujours vu converger de nombreux sujets en francophonies littéraires.

Ce rappel est nécessaire car on ne modifie pas sur un désert mais sur un déjà-existant.]

Lors des discussions sur **la nouvelle maquette à partir de 2014-2015**, les modifications suivantes ont été proposées et intégrées, en ce qui concerne ces littératures francophones, avec l'argumentaire suivant :

Il semble préférable d'abandonner la séparation Nord/Sud ou toute autre distinction géographique puisqu'aujourd'hui, les écrivains francophones se retrouvent à l'intérieur et à l'extérieur de l'hexagone et les questions qui se posent à ces écrivains et qu'ils posent, (écrivains optant pour le français sans que ce soit leur langue d'origine), sont convergentes. Même quand ils se constituent en sous-ensemble national, toute une part des productions est diasporique. En conséquence, les CM proposés et les TD sont ouverts à l'élaboration d'une cohérence prenant en charge différents corpus francophones, selon les choix et les spécialités des enseignants de littérature. L'objectif n'est pas de visiter l'exhaustivité des corpus – mission impossible –, mais de sensibiliser les étudiants à de bonnes questions sur ces corpus spécifiques.

Partir d'un socle pour ces **littératures francophones**, en **S2**, sous forme de cours magistral (1h30) sur cette Histoire transversale qu'est *l'Histoire littéraire des francophonies*. Des manuels existent et cela permettrait d'ouvrir les étudiants à une géographie plus vaste que celle de l'hexagone, à des étapes historiques allant du XVI^e siècle au XXI^e siècle. De plus, les œuvres francophones elles-mêmes ont été précédées ou accompagnées d'œuvres d'écrivains français (voyageurs, militaires, résidents, créateurs) qu'il est possible d'évoquer.

En S3, en TD (2h) *Le français à l'épreuve des autres langues des pays ou écrivains francophones*. Les programmes choisiraient nécessairement des œuvres où les jeux bilingues, intertextuels et interculturels sont marqués. (francophonie subie/francophonie conquise, francophonie choisie, francophonie revendiquée – l'écrivain, maître de langue : comment ? Pourquoi ?)

En S4, à nouveau TD (2h) en privilégiant *soit une problématique générique, soit une problématique thématique*. Et sans exclure des auteurs très contemporains, privilégier les auteurs plus 'classiques'.

En S5, le cycle de sensibilisations aux francophonies littéraires se terminerait par un CM (1h30) sur *les écritures migrantes et les écritures postcoloniales dans la France d'aujourd'hui*.

Enfin, si l'on prend le seul exemple du CRTF et des doctorants inscrits fin septembre 2014 : sur une quarantaine de thèses inscrites (tous directeurs confondus), 25 sujets portent sur les francophonies littéraires du Sud et du Nord.